

---

## AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2023) (AO-588)

---

### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le paragraphe d) de l'article 29 de la sous-section II du chapitre II du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (AO-588) est modifié :
  - par le remplacement des mots « 31 août 2023 » par les mots « 1<sup>er</sup> novembre 2023 »;
  - et par le remplacement des mots « un maximum annuel de 730 permis journaliers par établissement » par les mots « un nombre de 730 permis journaliers supplémentaires par établissement ».
2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)* (AO-588) pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 JUILLET 2023.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	06 juin 2023
Adoption du premier projet de règlement :	06 juin 2023
Adoption du règlement :	04 juillet 2023

---

Dossier 1235069026

DOCUMENT ANNEXÉ À LA  
RÉSOLUTION CA23 16 0XXX  
DU 04 JUILLET 2023